



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTBRUN-LAURAGAIS

L'an deux mille vingt et un, le 25 juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Montbrun-Lauragais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent Braak, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 15

Date de convocation : 21/06/2021

Présents : BERNADBEROY Marc, BIGEONNEAU Didier, BRAAK Laurent, BRUNET Pierre, CAZOTTES Aurélien, CHAMBEU Marine, DO ESPIRITO SANTO Nathalie, DUBORPER Sabrina, FERRIE Nathalie, LEON Olivier, PEGORAROTTO David.

Pouvoirs : BAQUIE Frédéric à BRUNET Pierre,
APPY Carole à BERNADBEROY Marc,
RUMEAU Frédérique à FERRIE Nathalie,
BREFORT André à LEON Olivier.

Nombre de suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Mme DUBORPER Sabrina été élue secrétaire de séance.

2021/29 Achat de mobilier pour l'école

Compte tenu de l'évolution des effectifs sur les écoles de Corronsac et de Montbrun-Lauragais, le rectorat a accepté l'ouverture d'une classe supplémentaire, qui porterait sur une classe de C.P. (cours préparatoire), au niveau primaire. Les communes et les écoles se sont concertées et ont opté pour l'ouverture de cette classe à Montbrun-Lauragais, bien que les C.P. soient scolarisés à Corronsac.

L'ouverture de cette classe à l'école de Corronsac, d'une surface de l'ordre de 600 m², qui accueillait 108 enfants à la date d'avril 2021, imposerait de louer un espace supplémentaire (seule solution faisable à court terme), avant de le construire. Elle nécessiterait aussi de renforcer l'équipe des agents de l'école. La location de cet espace induirait de fait un surcoût très important sur les frais de fonctionnement du regroupement pédagogique intercommunal (RPI).

Il a donc été convenu d'ouvrir cette classe dans l'école de Montbrun-Lauragais. Le rectorat en a été informé et est d'accord sur la solution.

L'école de Montbrun-lauragais, d'une surface de l'ordre de 1 000 m², accueillait 79 enfants à la date d'avril 2021 et dispose des locaux nécessaires. L'école dispose de deux dortoirs dont l'un pourrait se transformer en salle de classe en aménageant le temps de sieste des enfants de moyenne section en un temps calme. Chaque dortoir dispose d'éléments de rangement (soit un placard attenant à la future classe soit des placards intégrés dans l'autre cas). Les aménagements à prévoir sont mineurs, essentiellement mobiliers : (prêts entre les deux communes, achat de meubles comme des étagères ou armoires, de tables et de chaises, de lits pliables). Cette solution ne nécessiterait pas de personnels supplémentaires, les personnels d'encadrement étant déjà présents sur les sites. La classe qui ouvrira est une classe de C.P., ne nécessitant pas d'A.T.S.E.M.. Cette solution optimise les charges de fonctionnement du R.P.I.

Le budget maximum nécessaire à l'achat des mobiliers pour l'ouverture de cette classe est estimé à 6 000 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce projet et autorise M. le Maire à faire l'acquisition de mobiliers nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

**Pour copie conforme,
Transmis en Préfecture le 29/06/2021.
Rendu exécutoire le 29/06/2021.
Affiché le 29/06/2021.**

Le Maire, Laurent BRAAK.

